Espace Accompagnement des Parcours
CONSTRUISONS VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

CCI NICE CÔTE D'AZUR

Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

Pour Qui ?

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation désireuse de valider par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience un titre, un diplôme ou une certification enregistrée au Répertoire National de Certifications Professionnelles**. L'expérience mobilisée doit être pertinente au regard du référentiel de la certification.**

Pour quoi faire ?

- Faire reconnaître ses compétences
- Evoluer professionnellement
- Changer d'orientation professionnelle
- Passer un concours ou s'inscrire à une formation nécessitant un certain niveau de qualification
- Valoriser son expérience pour des raisons et objectifs personnels
- Développer sa confiance en soi et rendre légitime son parcours

Quels Prérequis ?

Aucun niveau de diplôme n'est exigé.
Le candidat doit disposer d'activités, salariées, non salariées, bénévoles, volontaires ou exercées dans tout autre cadre, en lien avec les compétences visées par la certification recherchée.

Quelles démarches ?

- S'assurer de l'adéquation du diplôme visé, des blocs de compétences et des suites possibles www.francecompetences.fr
- Vous pouvez être accompagné gratuitement par un Conseiller en Evolution Professionnelle via www.mon-cep.org
- Vérifier vos possibilités de financement www.moncompteformation.gouv.fr
- Faire votre demande en ligne sur le portail France VAE www.vae.gouv.fr
- Choisir un accompagnateur VAE référencé par France VAE ou habilité par le certificateur.
- Étude de faisabilité du projet et validation de l'entrée dans le parcours par le certificateur selon les modalités propres à la certification visée.
- Valider le financement
- Contractualiser l'accompagnement jusqu'au jury de certification

L'accompagnement débutera entre 15 et 20 jours après la validation du financement.

Notre organisme est référencé en qualité d'**Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)** sur la plateforme nationale France VAE pour les certifications concernées. À ce titre, nous accompagnons les candidats dans le respect du cadre réglementaire défini par le service public de la VAE.

Quels financements ?

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Plan de développement des compétences de l'entreprise
- France Travail
- Transition Pro PACA
- Financement personnel
- Autres financements mobilisables selon la situation du candidat

Objectif général de l'accompagnement

Accompagner le candidat dans la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention totale ou partielle d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP ou d'un ou plusieurs blocs de compétences qui la composent.

L'accompagnement vise à permettre au candidat d'analyser son expérience, d'en apporter les preuves, de constituer son dossier de validation et de préparer sa présentation devant le jury de certification.

Objectifs opérationnels

À l'issue de l'accompagnement, le candidat aura la capacité de :

- Analyser son parcours et identifier les expériences en lien avec la certification visée ;
- Mettre en relation son expérience professionnelle avec les compétences du référentiel de certification ;
- Sélectionner et présenter les éléments de preuve pertinents ;
- Élaborer son dossier de validation selon les exigences du certificateur ;
- Valoriser les compétences acquises dans le cadre d'un entretien avec le jury ;
- Préparer sa soutenance orale et, le cas échéant, les épreuves complémentaires prévues par le certificateur.

Moyens et méthodes pédagogiques

Entretiens individuels en présentiel ou distanciel. Les RDV sont pris en fonction des disponibilités des candidats.
Les accompagnements à distance sont réalisés via des outils de visioconférence sécurisés permettant le partage documentaire. Les rendez-vous individuels et ateliers sont animés par des **accompagnateurs VAE expérimentés**, maîtrisant les référentiels de certification et les méthodes d'analyse de l'expérience professionnelle.

Modalités d'organisation et de déroulement de l'accompagnement

Les rendez-vous sont aussi pris en fonction des disponibilités des candidats et de l'accompagnateur VAE, nous nous adaptons le plus possible à leurs contraintes (notamment pour ceux qui habitent loin de l'organisme accompagnateur VAE pour éviter trop d'aller-retour).

En termes de moyens pédagogiques, des salles équipées de vidéoprojecteurs sont à disposition dans nos locaux. Le contenu des ateliers et des rendez-vous individuels est mis en œuvre par des accompagnateurs VAE expérimentés maîtrisant les référentiels de certification et les méthodes d'analyse de l'expérience professionnelle.

Le temps d'accompagnement moyen se situe aux alentours d'une année, avec une moyenne de plus d'un rendez-vous par mois.

Le candidat doit rendre un dossier un mois avant le jury final afin que les évaluateurs puissent en prendre connaissance. Ce dossier se compose d'un portefeuille de preuves décliné sous la forme de plusieurs questionnaires correspondant aux blocs de compétences de la certification délivrée par la CCI.

Les réponses que le candidat apportera aux questions posées, étayées par les pièces justificatives fournies, serviront de base à la décision du jury.

Durée de l'accompagnement

L'accompagnement comprend jusqu'à 20 heures d'accompagnement individualisé réparties sur une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois selon :

- l'avancement du candidat ;
- le niveau d'autonomie dans la rédaction ;
- les exigences de la certification visée ;
- les délais fixés par le certificateur.

Des travaux personnels sont réalisés entre les rendez-vous afin de constituer le dossier de validation.
Les rendez-vous peuvent durer de 1h30 à 2h selon les besoins du candidat.

L'assiduité est formalisée par des feuilles d'émargement ou tout autre justificatif de présence conforme aux exigences des financeurs.

Tarifs de l'accompagnement VAE

2 700 € TTC

Ce tarif couvre l'accompagnement du candidat tout au long du parcours VAE : étude du projet, accompagnement à la constitution des dossiers, préparation à l'entretien avec le jury et entretien post-jury.

Les éventuels **frais facturés par le certificateur** (examen du dossier de faisabilité, frais administratifs ou frais de certification) **sont communiqués au candidat avant contractualisation**. Ces frais sont distincts du coût de l'accompagnement VAE et font l'objet d'une information préalable.

Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation relèvent du certificateur et peuvent comprendre :

- l'étude du dossier de validation constitué par le candidat ;
- un entretien avec le jury de certification ;
- une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée lorsque celle-ci est prévue dans le référentiel de certification ;
- toute autre modalité définie par le certificateur.

Selon les modalités définies par le certificateur, la certification visée peut faire l'objet :

- d'une validation totale ;
- d'une validation partielle ;
- d'une validation par blocs de compétences lorsque celle-ci est prévue par le référentiel de certification.

Un entretien post-jury est proposé à chaque candidat. Il permet d'analyser la décision du jury et, en cas de validation partielle ou d'absence de validation, d'identifier les suites envisageables :

- poursuite du parcours VAE,
- acquisition des compétences manquantes,
- mobilisation de dispositifs complémentaires,
- recherche de financements adaptés.

Contact(s)

Aida MATHLOUTHI
EAP@cote-azur.cci.fr
04 93 13 74 51

Référent Handicap

Alexandra Camus
Alexandra.camus@cote-azur.cci.fr

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap afin d'étudier les adaptations possibles du parcours.

Indicateurs qualité :

- taux de réussite : 100%
- taux de validation totale : 100%
- taux de satisfaction : 100%
- nombre de candidats accompagnés : 16

Programme

DEROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

- ✓ Fournir au candidat un appui méthodologique pour l'analyse de sa pratique et l'élaboration de son dossier
- ✓ Faire le lien entre sa pratique professionnelle et le référentiel de certification
- ✓ Repérer et consolider les compétences acquises
- ✓ Préparer la soutenance orale et/ou l'épreuve de pratique professionnelle

3 axes de travail

- **Un axe méthodologique** : comment bien s'approprier le référentiel du diplôme, comment bien adapter son expérience professionnelle aux items du référentiel, comment apporter les preuves de son activité
- **Un axe de valorisation de l'écrit** : comment bien rédiger, mettre en valeur son expérience, et adapter son expérience aux demandes du diplôme. Durant ce module, un soutien informatique peut être apporté pour les personnes qui rencontrent des difficultés avec les logiciels de traitement de texte

- **Un axe mise en valeur à l'oral** : l'objectif est ici de s'entraîner à l'oral afin de respecter le temps d'oral, de mettre en valeur les axes principaux, d'apporter les preuves au fur et à mesure, de dynamiser l'oral grâce à différents outils (powerpoint…). Un oral blanc est organisé à l'approche de l'examen afin de mettre le candidat en situation.

UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE

- ✓ Présentation du déroulement de l'accompagnement et des missions de l'accompagnateur, présentation des attendus du dossier et des éléments de preuve attendus
- ✓ Echanges autour du CV, des expériences diverses en lien avec la certification visée
- ✓ Appropriation du référentiel et repérage des activités significatives et point sur les compétences à consolider
- ✓ Accompagnement à l'écriture réflexive, travail de réécriture et de reformulation
- ✓ Préparation de la soutenance orale et de l'éventuelle épreuve de pratique professionnelle :
- ✓ Les attendus du jury/compétences évaluées, la posture professionnelle

MODALITES DE VALIDATION DE LA CERTIFICATION

- ✓ Lorsqu'elle est prévue par l'autorité qui délivre la certification, mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée ;
- ✓ Entretien avec un jury qui complète ou apporte des précisions aux informations contenues dans le dossier de validation.
- ✓ Validation totale ou partielle du diplôme ou titre visé

Un suivi Post-VAE

- ✓ À l'issue du jury un entretien de suivi est proposé. En cas de validation partielle ou d'absence de validation un plan de poursuite est élaboré conjointement.